



Le feuillet biblique de la semaine

Commentaire de l'évangile du dimanche
18 octobre 2020

Un dicton qui en dit long

On peut s'étonner qu'entre Jésus et les autorités religieuses de son temps, pharisiens et grands prêtres, il y ait eu autant d'accrochages. Avec les autorités civiles, à commencer par Hérode, les relations n'étaient pas meilleures. En réalité, il était inévitable que cela arrive. En effet, les auditeurs qui prenaient la peine d'écouter ce que Jésus disait se rendaient bien compte que son enseignement avait quelque chose de révolutionnaire. Pour les chefs religieux de la nation, il allait de soi que la religion enserme toute la vie dans un réseau de pratiques consacrées. Les chefs de l'État ne pouvaient que sanctionner cette situation. Entre le prince et les autorités religieuses, il devait y avoir un accord tacite pour que soit maintenu l'ordre établi. En retour, le pouvoir civil s'attendait à ce que le clergé confirme son autorité et ses façons de faire, à commencer par la collecte d'impôts et l'imposition d'une hiérarchie sociale.

Les pharisiens posent à Jésus cette question : « Maître, tu ne regardes pas au rang des personnes. Faut-il payer l'impôt à César ? » Tous ceux qui avaient suivi le parcours de Jésus devaient un jour ou l'autre se poser cette question. En parlant constamment du Règne de Dieu, Jésus introduisait dans la pensée traditionnelle une nouvelle pierre angulaire qui pouvait transformer la société. Pour l'instant, il n'y avait qu'une formule dont on pouvait discuter. « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César ». Mais on devinait qu'à partir de là, une nouvelle mentalité pouvait

se développer. Moïse avait proposé au peuple un idéal moral, celui des grands commandements. Mais il avait aussi établi une loi qui régulaient toutes les conduites et conflits de l'existence. Jésus proposait lui aussi un idéal moral. « Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice ». Mais il ramenait la loi à quelques valeurs fondamentales. « Ce qui est important dans la Loi, c'est la miséricorde, la justice, la bonne foi » (Mt 23, 23).

Pour la vie de chaque jour, Jésus s'en remet à la conscience et à la « bonne volonté » (Lc 2, 14) des personnes¹. Sa morale est une morale d'intention, car c'est de l'intérieur que vient le bien qui peut combattre la mal à la racine². La loi civile, par ses nombreux préceptes, veut assurer la cohésion de la société. Mais l'édifice ne peut tenir que par une volonté de respect mutuel. À mesure que l'ordre nouveau s'établit, la religion doit promouvoir la justice et la paix avant même ce qui apparaît comme ses propres intérêts. César, de son côté, doit se tenir à une certaine distance de la religion, s'il veut respecter la liberté de conscience qui fait partie d'une relation à Dieu consentie. « De quelle image est la pièce de monnaie ? » De quelle image est l'âme de toute personne ? Quelle inscription y a-t-il de gravée au fronton de son existence ?

Paul-Eugène Chabot, msc

Notes et références :

¹ « Il a remis l'homme à son conseil (Si 15, 14) ».

² « L'homme bon tire le bien du trésor de son cœur (Lc 6, 45) ». Comparer les deux versions des béatitudes en saint Luc et saint Matthieu.

Références générales : Y. Congar, *À mes frères* et H.-I. Marrou, *Théologie de l'histoire*.

« Tout vous appartient » (1 Co 3, 23)

Seigneur,

Accorde-nous de voir le monde
comme un don de ta grâce
et de préparer l'avenir
que tu lui réserves.

Voir Prions en Église, édition dominicale, p. 29.